



Sos : je ne peux plus payer ma facture mobile sfr

Par **etudiant en galère**, le 14/12/2009 à 15:00

Bonjour,

Je suis étudiant, j'ai un abonnement de 24 mois chez SFR, cela fait 15 mois que je paye des factures de 40 euros/mois, cela grâce à un ptt boulot que je fessais les weeks. Crise oblige, plus de boulot pour mois début janvier! Je ne pourrais pas payer mes prochaines factures. Est ce que je peux rompre mon contrat ? Ou leur demander de passer à un abonnement à 15 euros aux pires des cas sans prolonger la durer du contrat !? Sinon je serais obligé de faire opposition au prélèvement automatique début janvier. Merci pour toutes vos rep et autres conseil.

Par **Patricia**, le 14/12/2009 à 20:09

Bonsoir,

Je suis moi-même abonnée SFR donc Il me semble que c'est oui... ?

Vous pouvez demander une modification de forfait moins élevé sans que pour autant, la durée de votre abonnement soit prolongée.

Pour cela, téléphonez au 900 (de votre mobile) - Service Client

OU au 1023 d'un fixe.

Votre souhait de résilier ce contrat étant "un cas de force majeure" (indépendant de votre volonté, plus de ressources). Il est possible que pour cette raison, vous ne soyez pas obligé

d'attendre la date d'anniversaire pour le résilier ?

Expliquez ce problème au Service Client. Envoyez en plus, en confirmation, une [s]LR/AR [/s]:
SFR/SERVICE CLIENT
TSA 21121
57757 METZ CEDEX 09

Précisez leur bien (par téléphone et dans votre lettre), que si ils n'acceptent pas la résiliation, vous ne pourrez plus honorer les prélèvements à partir de (telle date).

[s]P.S.[/s] : J'avais oublié... Vous pouvez aussi aller vous renseigner dans une boutique SFR.
Pour lui expliquer votre problème.